INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAMARTINE PERFORMANCE

Part D : FR0013263498

FINANCIERE LAMARTINE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion de surperformer son indicateur de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, via un investissement dans des sociétés cotées des pays de l'Union Européenne, jugées par la société de gestion à fort potentiel de croissance. La gestion du fonds est discrétionnaire : le fonds sera principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence.
L'indicateur de référence est l'indice CAC40.
Il est retenu en cours d'ouverture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM s'appuie sur une double stratégie :
- Sur un horizon de placement à moyen terme, il investit, via des actions de l'Union Européenne, sur des valeurs moyennes jugées par la société de gestion anormalement décotées par rapport à leur valeur intrinsèque ou à leur potentiel de croissance estimé par le gérant ou offrant un rendement supérieur à la moyenne, dans le but d'essayer d'en retirer les plus fortes plus-values.
- A court terme, il effectue du "trading" sur de grandes valeurs très liquides, ceci afin de tenter d'optimiser les performances.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes sur l'actif net :

De 60% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne ;
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays hors de l'Union Européenne ;
- de 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation (moins de 150M€) ;
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.

De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés dont :
- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ;
- **de 0% à 10% en obligations convertibles** ;

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne.
Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et en FIA de droit français et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture dans la limite de 10% de l'actif net des risques d'action, de taux et de change,
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou exposition aux risques d'action et de taux, et de couverture du risque de change.

Ces instruments n'entrainent pas une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Distribution totale du résultat net

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi à 17h00 (J-1) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours d'ouverture de bourse du vendredi (J).
La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie (6) en raison de sa forte exposition en actions notamment en de pays de l'Union Européenne, qui peuvent induire des fluctuations importantes et rapides la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

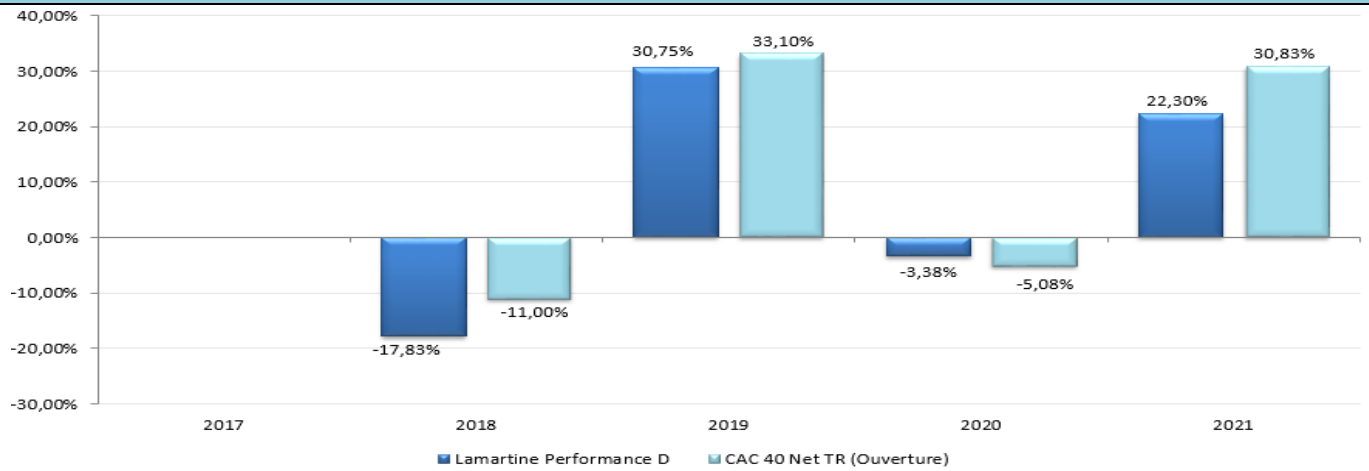
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,97% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos le 31/12/2021. La description des frais tient compte des frais directs et indirects liés à l'investissement dans d'autres OPCVM. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financière-lamartine.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/08/2000 **DATE DE CREATION DE LA PART : 29/06/2017**

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE LAMARTINE- 4, avenue Lamartine - 78170 LA CELLE SAINT CLOUD.
Tél : (+33) 01 30 82 73 46 email : financiere-lamartine@wanadoo.fr

ADRESSE WEB : ***www.financière-lamartine.com***

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : FINANCIERE LAMARTINE

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM est éligible au PEA ainsi qu'au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.financière-lamartine.com

La responsabilité de FINANCIERE LAMARTINE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
FINANCIERE LAMARTINE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21/02/2022.